

Réussite

RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Contrat de réussite

L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence, précise la mise en place des contrats pédagogiques :

« Dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ».

Le contrat prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant, il précise l'ensemble des caractéristiques du parcours et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation.

Ce contrat se réalise sous la responsabilité du directeur des études qui élabore le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et assure son suivi. Il va aussi l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant. Il est à noter que le directeur des études contribue aussi à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Le contrat concerne tous les étudiants de licence, avec la priorisation suivante pour les entretiens :

1. Les étudiants identifiés comme « oui-si »
2. Les étudiants non « oui-si » issus de filières de bac professionnel ou technologique ou de filières du baccalauréat général qui ne proposeraient pas les prérequis de la formation de licence
3. Les étudiants suite à des tests de positionnement en fonction des résultats aux tests
4. Les étudiants à leur demande qui sont concernés par les RSE
5. Les autres étudiants qui en exprimeraient le besoin.

Le directeur des études peut être amené à proposer un ou plusieurs aménagements en fonction des besoins exprimés par l'étudiant et des possibilités de mise en place de ces dispositifs.

1. Les régimes spécifiques d'études (RSE)
2. Les aménagements « oui-si »
3. Dispositifs de soutien des composantes

Les entretiens doivent se faire avant et pendant les campagnes d'inscriptions pédagogiques (IP). Ces campagnes sont proposées annuellement ou par semestre dans des périodes spécifiques déterminées par la composante à l'intérieur de bornes votées par la CFVU.

Les modalités d'inscriptions se font en ligne, à la fin de la procédure, l'étudiant est en mesure d'éditer son contrat pédagogique (Fonctionnalité de base dans APOGEE).

Une fois identifiés, les étudiants qui à l'issue de leur entretien avec le directeur des études bénéficient (ou non) d'un aménagement pourront finaliser leur inscription pédagogique.

Plus d'informations : auprès des composantes

PRREL Réussite

L'Europe s'engage avec la Région Hauts de France pour financer le Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL).

L'arrivée à l'université peut parfois être difficile. Au cours de vos études, vous aurez peut-être besoin d'aide. Vous pouvez bénéficier de conseils d'autres étudiants en année supérieure mais aussi de l'accompagnement de vos enseignants afin de mieux comprendre vos cours et d'organiser vos révisions.

Dans le cadre du volet "Réussite", l'UPJV vous propose un accompagnement pédagogique personnalisé et semestrialisé avec :

Des séances de **tutorat** ou de monitorat avec des étudiants en année supérieure
Des **ateliers de remise à niveau** avec des enseignants

Vous pouvez bénéficier d'un tutorat par un autre étudiant de 15 heures par semestre, les séances se déroulent en petits groupes. Des ateliers de remise à niveau peuvent aussi vous être proposés par vos enseignants, également 15h par semestre.

Le tutorat s'adresse en priorité aux étudiants en première ou en deuxième année.

Pour en savoir plus, [c'est par ICI](#).

Tous les étudiants en première ou deuxième année inscrits en Licence, DEUST ou BUT.
En troisième année de licence, seuls les étudiants inscrits précédemment en DEUST, BTS, BUT.

Pour s'inscrire, il suffit de prendre contact avec la scolarité de votre composante ou bien avec l'équipe du PRREL via l'adresse email ci-dessous : prrel-reussite@u-picardie.fr

C'est possible, si vous avez déjà validé une première année et que vous êtes inscrite en deuxième année à l'UPJV. Tout d'abord, vous devez prendre contact avec la scolarité de votre composante. Vous serez ensuite engagés sous contrat étudiant (rémunération 1.5 x le SMIC horaire).

Des formations au tutorat vous seront proposées tout au long de l'année pour gagner en aisance, découvrir de nouveaux outils pédagogiques et créer des ressources partageables sur l'ENT dans la communauté des tuteurs.

Pour en savoir plus sur les contrats étudiants et consulter la liste des annonces disponibles, rendez-vous sur la page « [Jobs proposés par l'UPJV](#) ».



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉUSSITE LYCÉENS/COLLEGIENS

Les « Ambassadeurs de l'UPJV »

D'octobre à décembre, tous les lycées reçoivent la visite « d'ambassadeurs de l'UPJV » afin de donner aux lycéens l'ambition de poursuivre des études supérieures et d'aborder cette nouvelle étape avec confiance.

Les ambassadeurs, étudiants principalement :

- Présentent l'organisation des études dans l'enseignement supérieur
- Dispensent des conseils sur la poursuite d'études et les débouchés
- Informent sur l'offre de formation et la vie étudiante à l'UPJV
- Partagent leur expérience d'étudiants.

Plus d'informations : doip@u-picardie.fr

Les Cordées de la Réussite

Les cordées visent à donner confiance aux collégiens et lycéens afin de les encourager à poursuivre leurs études. Elles se traduisent sur le terrain par des actions très variées : aide à la révision pour le Brevet, visite de l'université, tutorat, actions pédagogiques communes, ...

Développer l'ambition pour des études longues en santé chez les jeunes picards issus de catégories sociales et professionnelles défavorisées.

Faire découvrir les sciences sous un autre angle en raison d'un constat effectué sur le territoire saint-quentinois : très peu d'élèves poursuivaient leurs études dans les filières scientifiques, d'une part, et très peu connaissaient finalement ces filières et leurs débouchés d'autre part.

Interroger le sens des études de Lettres dans l'académie, face à des populations de lycéens a priori peu enclins à les choisir, dans le cadre d'études supérieures elles-mêmes trop éventuelles.

En partenariat avec la Banque de France, favoriser l'accès à l'UPJV, en donnant aux lycéens les clefs pour s'engager avec succès vers certaines filières d'excellence telles que les formations liées aux activités bancaires et la finance.

Plus d'informations : cordees@u-picardie.fr



Télécharger le flyer PRREL Réussite
(Programme Régional de Réussite en Etudes Longues)